

Lyon, 5 février 2021

---

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

---

**Les Berges du Rhône situées le long de la piscine du Rhône fermées en raison de la crue du fleuve.**

**En raison des risques liés à la crue du Rhône qui déborde sur le platelage bois des berges situé le long de la piscine du Rhône, la Métropole a décidé de fermer cette partie des berges par mesure de sécurité. Une signalisation spécifique et une déviation sont d'ores et déjà mises en place pour permettre aux cyclistes et aux piétons de poursuivre leur trajet en emprunter les quais hauts.**

Le Rhône est en crue et une partie de ses berges est submergée par l'eau. C'est le cas de celle qui longe la piscine du Rhône dont une partie est composée d'un platelage bois qui se retrouve immergé. Ce matin, un joggeur a malencontreusement glissé sur le bois dont une latte s'est brisée. Sa chute n'a heureusement pas eu de conséquence sérieuse et il a alerté la Métropole pour prévenir du risque. Immédiatement, les services de voirie de la collectivité sont intervenus sur place et ont décidé, par mesure de sécurité, de fermer cette partie des berges sur les 400 mètres qui longent la piscine du Rhône. Dans le même temps, une déviation a été installée pour les cyclistes et les piétons.

Cette fermeture restera effective pendant tout le week-end et les berges ne rouvriront que lorsque la décrue du Rhône sera constatée. Pendant cette période, la Métropole réparera la partie abîmée et procédera à une vérification de l'ensemble du platelage afin de pouvoir rouvrir, le moment venu, dans de parfaites conditions de sécurité.

Fabien Bagnon, vice-président délégué à la voirie et aux mobilités actives : *« rouvrir cette partie des Berges du Rhône en toute sécurité pour les usagers est notre priorité. Il s'agit là d'un axe majeur de trafic pour les cyclistes avec des flux pouvant atteindre 8 000 passages par jour. C'est aussi la raison pour laquelle j'ai demandé à ce qu'une déviation soit mise en place et indiquée par une signalisation spécifique pour l'ensemble des usagers. »*